



ANSD

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2008



NOVEMBRE 2009

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques	Bakary DJIBA
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration et des Finances	Dame DIA
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coordination et de Coopération Internationale	El Hadji Malick DIAME

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Oumy DIOP, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Fatou Bintou Niang CAMARA
2. EDUCATION	Djibril NDOYE
3. EMPLOI	Macoumba DIOUF
4. SANTE	Nalar K. Serge MANEL
5. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril NDOYE
6. AGRICULTURE	Insa SADIO
7. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
8. ELEVAGE	Insa SADIO
9. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
10. TRANSPORT	Oumy DIOP
11. TOURISME	Adama SECK
12. JUSTICE	Assane THIOUNE
13. BTP	Adama SECK
14. IHPI	Maxime NAGNONHOU
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar SECK
16. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
17. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE & Ousseynou SARR
18. PRIX	Baba NDIAYE
19. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW & Moussa THIAM

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

La mise en œuvre du Programme Sectoriel de la Justice (PSJ) qui s'inscrit sur un horizon de dix ans (plan décennal 2004-2013) décliné en plans d'actions triennaux : 2004-2006, 2007-2009 et 2010-2012, commence à impacter l'environnement judiciaire. Pour l'illustrer, nous allons présenter la situation de la carte judiciaire, la situation budgétaire, les statistiques de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et les statistiques sur l'Education Surveillée.

XII.1. CARTE JUDICIAIRE

Le Ministère de la Justice se compose ainsi qu'il suit :

- L'Inspection Générale de l'Administration de la Justice
- La Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
- La Direction des Affaires Civiles et du Sceau
- La Direction des Services Judiciaires
- La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
- La Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
- La Direction de l'Administration Pénitentiaire
- Le Centre de Formation Judiciaire
- Le Bureau de Communication.

Outre ces directions, il y'a l'existence d'autres acteurs qui interviennent dans le système judiciaire. Il s'agit des Avocats, des Huissiers de Justice, des Notaires, des Experts judiciaires et des Commissaires Priseurs.

L'organisation juridictionnelle nationale sénégalaise se présente comme suit :

Juridictions supérieures :

- 1 Conseil Constitutionnel,
- 1 Conseil d'Etat,
- 1 Cour de Cassation,
- 1 Cour des Comptes.

Juridictions du second degré :

- 4 Cours d'Appel (Dakar, Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor), mais seules celles de Dakar et Kaolack sont fonctionnelles.

Juridictions du premier degré :

- 11 Tribunaux Régionaux dont celui Hors Classe de Dakar. La compétence territoriale de chaque Tribunal Régional couvre les limites administratives de la région où il est implanté. Les Tribunaux régionaux sont implantés aux chefs lieux des onze (11) régions administratives.
- 33 Tribunaux Départementaux que sont : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Thiès, Tivaouane, Mbour, Diourbel, Mbacké, Bambey, Kaolack, Kaffrine, Nioro, Fatick, Gossas, Foundiougne, Ziguinchor, Bignona, Oussouye, Kolda, Vélingara, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou, Bakel, Louga, Linguère, Kébémér, Saint-Louis, Podor, Dagana, Matam et Kanel.

- 11 Tribunaux du Travail dont 1 par Région. Le Tribunal du travail est une juridiction spécialement et exclusivement compétente pour régler des différends individuels nés à l'occasion du contrat de travail.

XII.2. BUDGET DE LA JUSTICE

Le financement du secteur de la Justice est soumis à un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) dont l'objectif est de garantir une meilleure allocation et une utilisation rationnelle et efficace des ressources publiques destinées à la réalisation des activités.

Le budget pour l'année 2008 est arrêté à la somme de 13 milliards 978 millions de francs CFA.

Le Programme « Accroître l'efficacité de la justice » représente 89% de ce budget, celui de « Améliorer le cadre institutionnel de la justice » 8% et en fin le programme « Accessibilité de la justice » 3%.

Tableau 12. 1 : Répartition du budget selon les Programmes en 2008

Intitulé du Programme	Coût en million de FCFA
Accroître l'efficacité de la justice	12485,68
Améliorer l'accessibilité de la justice	338,1
Améliorer le cadre institutionnel de la justice	1154,27
TOTAL	13978,05

Source : CDAF

Graphique 12. 1 : Répartition du budget selon les Programmes en 2008



Source : ANSD

XII.3. ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

XII.3.1. LES ECROUES

Les écroués concernent toutes les personnes qui, au cours de l'année, ont été incarcérées à la suite d'un mandat de dépôt, d'arrêt, d'amener ou d'une réquisition d'incarcération de l'autorité judiciaire, qu'elles soient condamnées, mises en liberté provisoire, acquittées ou relaxées par la suite.

Les personnes écrouées au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) et des Camps Pénaux du Sénégal étaient de 2308 individus au 31 décembre 2008. La moyenne mensuelle d'individus écroués est de 2111 durant cette même année.

Tableau 12. 2 : Evolution mensuelle des écroués en 2008

MOIS	HOMMES		FEMMES		Total
	Majeurs	Mineurs	Majeures	Mineures	
Janvier	1787	54	105	1	1947
Février	1859	71	102	2	2034
Mars	1802	57	111	4	1974
Avril	1995	83	79	5	2162
Mai	2142	75	121	7	2345
Juin	1912	58	75	5	2050
Juillet	1966	88	128	1	2183
Août	1772	68	118	1	1959
Septembre	1880	78	106		2064
Octobre	1887	83	95	4	2069
Novembre	2013	93	124	2	2232
Décembre	2120	77	109	2	2308
Moyenne mensuelle	1928	74	106	3	2111

Source : DAP

XII.3.2. REPARTITION DES DETENUS PAR SEXE ET SELON LE TYPE DE DETENTION EN 2008

L'effectif moyen mensuel de personnes détenues dans les camps pénaux et les Maisons d' Arrêt et de Correction est de 6566 individus en 2008. Par rapport à 2007, la moyenne a augmenté de 1,2%. La courbe d'évolution est en dents de scie. Les effectifs les plus élevés sont observés durant les mois d'octobre et de novembre.

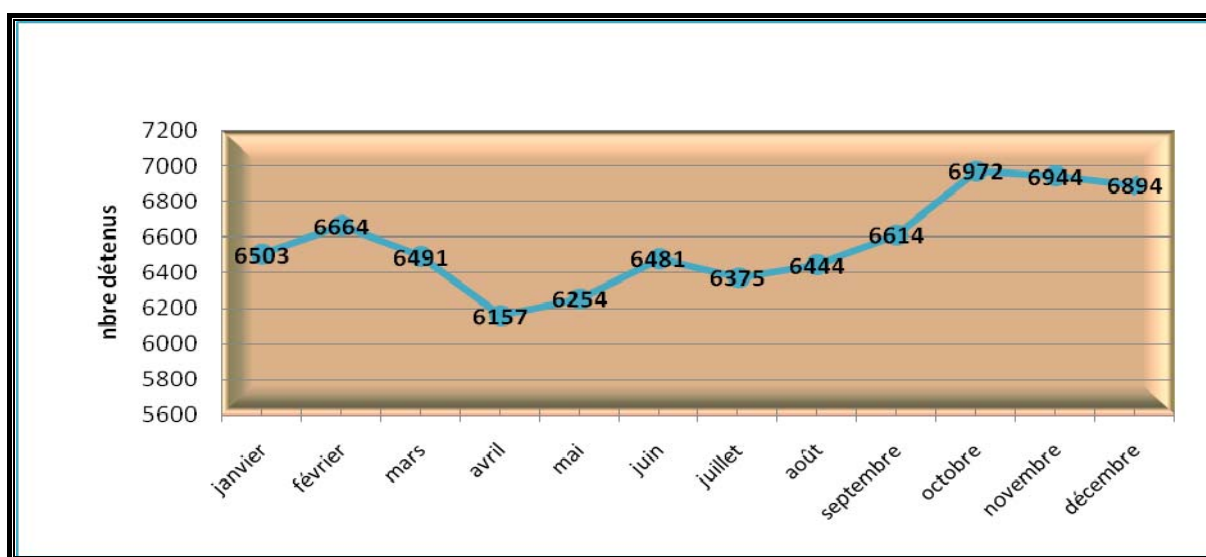
Les détenus provisoires font un effectif de 2656 individus au 31 décembre 2008, tandis que les condamnés sont au nombre de 4238.

Tableau 12. 3 : Répartition des détenus par sexe et selon le type de détention en 2008

MOIS	Détenus provisoires				Condamnés				TOTAL
	H	F	M	Total	H	F	M	Total	
Janvier	2138	132	96	2366	4034	90	13	4137	6503
Février	2390	152	120	2662	3897	86	19	4002	6664
Mars	2163	143	83	2389	3998	93	11	4102	6491
Avril	2018	138	114	2270	3792	85	10	3887	6157
Mai	2022	129	104	2255	3893	89	17	3999	6254
Juin	2125	189	89	2403	3990	77	11	4078	6481
Juillet	2072	154	91	2317	3951	86	21	4058	6375
Août	2135	134	106	2375	3955	96	18	4069	6444
Septembre	2495	138	124	2757	3758	79	20	3857	6614
Octobre	2709	167	126	3002	3849	95	26	3970	6972
Novembre	2286	152	104	2542	4268	107	27	4402	6944
Décembre	2392	155	109	2656	4105	101	32	4238	6894
Moyenne mensuelle	2245	149	105,5	2500	3958	90	19	4067	6566

Source : DAP

Graphique 12. 2 : Evolution mensuelle des détenus par mois en 2008



Source : ANSD

XII.3.3. EVOLUTION MENSUELLE DES EFFECTIFS DES DETENUS PAR TYPE ET PAR NATIONALITE EN 2008

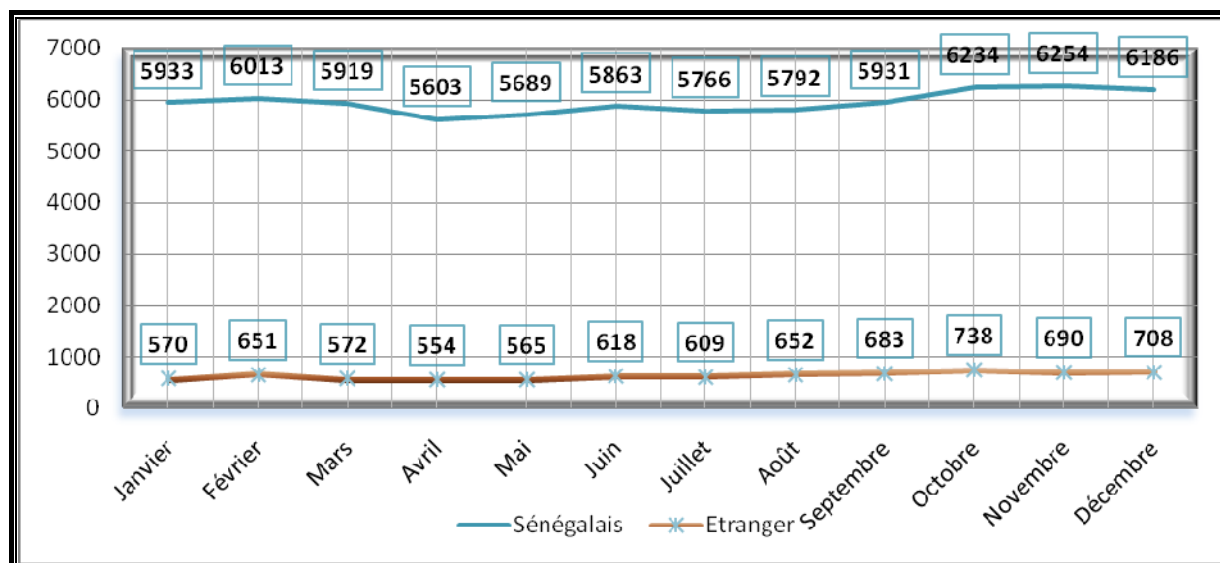
Les Sénégalais constituent en moyenne les 90,3% des détenus au niveau des MAC et camps pénaux alors que les étrangers n'en constituent que 9,7%. Cependant, il y a une légère augmentation des détenus de nationalité étrangère durant le mois de août, septembre et d'octobre atteignant respectivement 10,1%, 10,3% et 10,6% .

Tableau 12. 4 : Evolution mensuelle des effectifs des détenus par type et par nationalité en 2008

MOIS	Sénégalais			Etrangers		
	Détenus provisoires	Condamnés	Total	Détenus provisoires	Condamnés	Total
Janvier	2178	3755	5933	188	382	570
Février	2355	3658	6013	307	344	651
Mars	2190	3729	5919	199	373	572
Avril	2082	3521	5603	188	366	554
Mai	2060	3629	5689	195	370	565
Juin	2163	3700	5863	240	378	618
Juillet	2078	3688	5766	239	370	609
Août	2116	3676	5792	259	393	652
Septembre	2450	3481	5931	307	376	683
Octobre	2645	3589	6234	357	381	738
Novembre	2236	4018	6254	306	384	690
Décembre	2339	3847	6186	317	391	708
Moyenne mensuelle	2241	3691	5932	259	376	634

Source : DAP

Graphique 12. 3 : Evolution mensuelle des détenus selon la nationalité en 2008



Source : ANSD

XII.3.4. REPARTITION MOYENNE PAR MOIS DES DETENUS ETRANGERS ET SELON LE PAYS D'ORIGINE EN 2008

Parmi les non Sénégalais détenus au niveau des MAC et camps pénaux, 29,8% sont des Guinéens de Conakry. Ils sont suivis des Maliens avec 15,8%, des Nigériens 14,1%, des Bissau Guinéens 10,8%, des Gambiens 8,4%.

Cette situation révèle que ce sont les pays voisins directs du Sénégal qui alimentent le plus souvent en détenus les MAC et Camps pénaux.

Tableau 12. 5 : Répartition moyenne par mois des détenus étrangers selon le pays d'origine en 2008

Nationalité	Effectif moyen mensuel	Pourcentage
Liban	1	0,1%
Togo	1	0,1%
Afrique du Sud	1	0,1%
Centrafrique	1	0,1%
R.D Congo	1	0,1%
Niger	2	0,3%
Bénin	3	0,4%
Sierra Leone	6	0,9%
France	6	0,9%
Cameroun	7	1,1%
Cap Vert	9	1,4%
Burkina Faso	9	1,4%
Liberia	10	1,6%
Côte d'Ivoire	11	1,7%
Mauritanie	12	1,9%
Ghana	26	4,2%
Autres pays	29	4,6%
Gambie	53	8,4%
Guinée Bissau	68	10,8%
Nigeria	90	14,1%
Mali	100	15,8%
Guinée Conakry	189	29,8%
TOTAUX	634	100,0%

Source : DAP

XII.3.5. REPARTITION DES DETENUS ETRANGERS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION EN 2008

La répartition des détenus selon la nature de l'infraction au 31 décembre 2008, révèle que 35% sont incarcérés pour cause de vol, 29% pour cause d'usage et trafic de stupéfiants et 7% pour cause de coups et blessures volontaires. Les cas de viol et attentat aux mœurs, l'escroquerie et le recel tiennent, respectivement les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} positions. Les autres infractions, à savoir le Meurtre - Assassinat – Parricide (3%), les faux et usage de faux (2%) et l'homicide volontaire ou involontaire (2%), sont relativement plus rares.

Tableau 12. 6 : Répartition des détenus selon la nature de l'infraction au 31 décembre 2008

Infractions	Effectif	Pourcentage
Vols	2699	35%
Usage et trafic de stupéfiants	2242	29%
Coup.et blessure .volontaire	543	7%
Viol – Attentat aux mœurs	416	5%
Escroquerie. A.C	376	5%
Recel	352	5%
Autres délits	271	4%
Meurtre - Assassinat – Parricide	231	3%
Faux, usage de faux	157	2%
Homicide volontaire, involontaire	139	2%
Infanticide	72	1%
Rébellion, outrage à agent	53	1%
Vagabondage – Mendicité	46	1%
Détournement deniers publics	33	0%
Proxénétisme	19	0%
Fraude	19	0%
Atteinte à la Sûreté de l'Etat	6	0%
Empoisonnement	2	0%
Total	7676	100%

Source : DAP

XII.3.6. REPARTITION DES DETENUS PROVISOIRES SELON LA DUREE DE DETENTION AU 31 DECEMBRE 2008

La durée de détention provisoire au 31 décembre 2008 révèle que 41,5% des détenus provisoires ont passé de 1 à 30 jours dans les MAC et camps pénaux. Cela signifie que 4 détenus sur 10 passent moins d'un mois dans les centres pénitenciers. Il y a 23,9% des détenus provisoires qui ont passé plus de 30 jours à 6 mois, dans les MAC et centres pénaux. Ceux qui ont fait plus de 6 mois à 2 ans constituent 20,8% des effectifs.

Ceux qui ont fait plus de 2 ans font 13,8% des effectifs. Ces longues détentions de détenus sont en partie causées par les lenteurs du système judiciaire résultant du grand nombre de dossiers en souffrance au niveau des cabinets d'instructions et des juridictions. En effet, le personnel judiciaire est insuffisant par rapport au volume d'affaires à juger.

Tableau 12. 7 : Répartition des détenus provisoires selon la durée de détention au 31 décembre 2008

Situation	Sénégalais			Etrangers			Ensemble	
	H	F	M	H	F	M	Effectif	%
1 jour à 30 jours	880	29	50	136	3	4	1102	41,5%
31 jours - 6 mois	457	43	31	93	10	1	635	23,9%
6 mois - 2 ans	443	50	18	42			553	20,8%
2 ans - 4 ans	187	17	5	20			229	8,6%
4 ans - 6 ans	90	3		6			99	3,7%
Plus de 6 ans	36			2			38	1,4%
Total	2093	142	104	299	13	5	2656	100,0%

Source : DAP

XII.3.7. REPARTITION DES CONDAMNES SELON LA DUREE DE DETENTION AU 31 DECEMBRE 2008

La répartition des détenus condamnés selon la durée de peine révèle que 44,5% des individus ont passé une période comprise entre 15 jours et 1 an dans les MAC et camps pénaux.

Cependant, il y a 31,5% des condamnés qui ont purgé une peine allant de 1 an à 2 ans. Ceux qui sont condamnés à plus de 2 ans aux travaux à perpétuité, font 24% des détenus.

Tableau 12. 8 : Répartition des condamnés selon la durée de la peine au 31 décembre 2008

Situation	Sénégalais			Etrangers			Ensemble	
	H	F	M	H	F	M	Effectif	%
15 jours à 1 an	1683	52	27	123	2	1	1888	44,5%
1 an à 2 ans	1181	19	2	126	5		1333	31,5%
2 ans à 4 ans	348	3		64	4		419	9,9%
4 ans à 5 ans	171	4	1	33	1		210	5,0%
Plus de 5 ans	179	6	1	29			215	5,1%
T. Forcés à temps	106	5		2			113	2,7%
T. Forcés à perpétuité	59			1			60	1,4%
Total	3727	89	31	378	12	1	4238	100,0%

Source : DAP

XII.4. EDUCATION SURVEILLEE

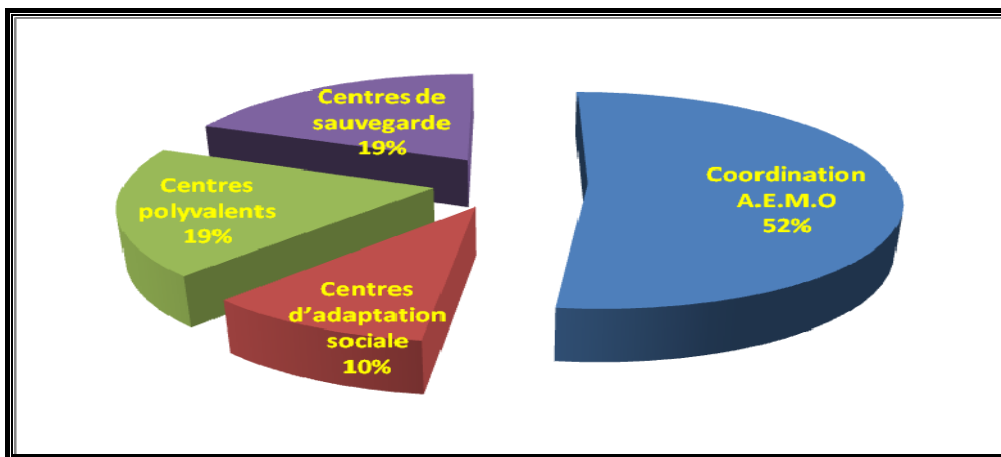
La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est chargée de la prévention, de l'assistance, de la protection de l'enfance, de la médiation familiale, de la formation professionnelle et de la réinsertion socioprofessionnelle des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger âgés de moins de 18 ans et de jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

La DESPS est constituée de 4 types de structures en 2008. Le nombre de structures n'a pas évolué par rapport à 2007. Il se répartit comme suit :

- 2 centres d'adaptation sociale (CAS) :
 - Sébikotane

- Nianing ;
- 04 centres polyvalents (CP) :
 - Dakar
 - Thiaroye
 - Diourbel
 - Kaolack ;
- 4 centres de sauvegarde (CS) :
 - Cambérène
 - Pikine
 - Thiès ;
 - Kandé ;
- 11 coordinations du Service de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) dont une par région.

Graphique 12. 4 : Répartition des différents établissements de l'éducation surveillée



Source : ANSD

XII.4.1. REPARTITION REGIONALE DES STRUCTURES DE L'ÉDUCATION SURVEILLÉE

Les structures de l'éducation surveillée sont mal réparties sur le territoire national. La région de Dakar détient 35% des infrastructures par rapport au niveau national.

Elle est suivie de la région de Thiès qui regroupe 6 structures et de la région de Diourbel avec 4 structures, soit respectivement 17% et 12%.

Les régions de Ziguinchor et Kaolack comptent chacune 3 structures.

Enfin, les autres régions Saint Louis, Louga, Kolda, Fatick, Tambacounda et Matam n'ont chacune qu'une coordination AEMO.

Tableau 12. 9 : Répartition régionale des structures de l'éducation surveillée

Régions	Coordination A.E.M.O	Sections AEMO	Secteur AEMO	C.S	C.P	C.A.S	Total
Dakar	1	4	2	2	2	1	12
Thiès	1	3	0	1	0	1	6
Diourbel	1	2	0	0	1	0	4
Ziguinchor	1	1	0	1	0	0	3
Kaolack	1	1	0	0	1	0	3
Saint Louis	1	0	0	0	0	0	1
Louga	1	0	0	0	0	0	1
Tambacounda	1	0	0	0	0	0	1
Kolda	1	0	0	0	0	0	1
Fatick	1	0	0	0	0	0	1
Matam	1	0	0	0	0	0	1
Total	11	11	2	4	4	2	34

Source : DESPS

XII.4.2. SITUATION DU PERSONNEL

Le personnel de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale s'élève à 249 individus dont 125 de sexe masculin et 124 de sexe féminin. Il y a une légère diminution des effectifs par rapport à 2007, où ils étaient à 258.

Le personnel est composé de 17 corps professionnels dont les Educateurs Spécialisés qui représentent les 57% de l'effectif global, soit 141 personnes.

Tableau 12. 10 : Répartition du personnel selon le corps

Corps	Hommes	Femmes	Total
Magistrats	1	1	2
Educateurs spécialisés	87	54	141
Maîtres d'Enseignement Technique Professionnel	9	15	24
Cuisiniers	1	17	18
Lingères	0	17	17
Techniciens horticoles	16		16
Maîtresses d'économie Familiale		7	7
Monitrices Economie Famille	0	5	5
Agents horticoles	1	1	2
Secrétaires de Direction		1	1
Secrétaires dactylo. Sténo		4	4
Professeurs	1		1
Secrétaires d'administration		1	1
Chauffeurs	1	0	1
Assistants sociaux	1	1	2
Gardiens	5	0	5
Surveillants de prison	2	0	2
Total	125	124	249

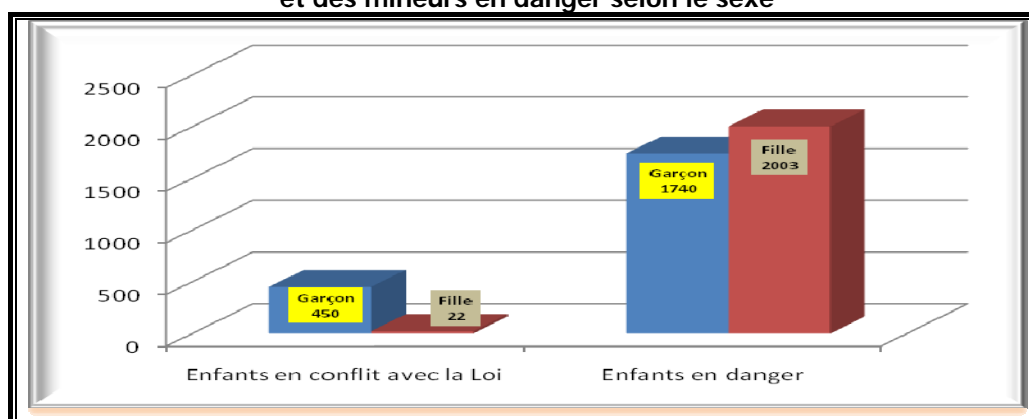
Source : DESPS

XII.4.3. REPARTITION DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET DES MINEURS EN DANGER

L'effectif total des enfants pris en charge par l'Education Surveillée s'élève à 4215 individus. Les garçons au nombre de 2190 représentent les 52%, tandis que les filles avec un effectif de 2025 représentent les 48%.

La répartition des enfants qui sont en conflit avec la Loi, compte 95% de garçons. En revanche, parmi ceux qui sont en danger, les filles représentent les 54%.

Graphique 12. 5 : Répartition des mineurs en conflit avec la loi et des mineurs en danger selon le sexe



Source : ANSD

Tableau 12. 11 : Répartition par sexe des mineurs en conflit avec la Loi et des mineurs en danger

Désignation	Enfants en conflit avec la Loi		Enfants en danger		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Garçon	450	95%	1740	46%	2190	52%
Fille	22	5%	2003	54%	2025	48%
Total	472	100%	3743	100%	4215	100%

Source : DESPS

XII.4.4. REPARTITION DES DIFFERENTES INFRACTIONS COMMISES PAR LES ENFANTS

La répartition des différentes infractions commises par les enfants permet d'appréhender les niveaux de risque pris par les enfants lors de leur forfait. Ainsi, le vol simple constitue l'infraction la plus commise par les mineurs avec 65,5% des causes d'arrestation. Elle est suivie par les coups et blessures volontaires 16,5% et le viol 2,1%.

Tableau 12. 12 : Répartition des différentes infractions commises par les enfants

Infractions	Effectifs			Pourcentage
	Garçons	Filles	Total	
Tentative de vol	1	0	1	0,2%
Dévastation de culture	1	0	1	0,2%
Prostitution	0	1	1	0,2%
Détention de chanvre indien	1	0	1	0,2%
Emigration clandestine	1	0	1	0,2%
Recel	1	1	2	0,4%
Coups mortels	2	0	2	0,4%
Trafic de chanvre Indien	2	0	2	0,4%
Diffamation	2	0	2	0,4%
Incendie dans un domaine réservé	3	0	3	0,6%
Attroupement	3	0	3	0,6%
Extraction de sable	3	0	3	0,6%
Violence et voie de fait	1	3	4	0,8%
Homicide	5	0	5	1,1%
Abus de confiance	4	1	5	1,1%
Meurtre	4	2	6	1,3%
Attentat à la pudeur	5	4	9	1,9%
Viol	4	6	10	2,1%
Autres	20	4	24	5,1%
Coups et Blessures Volontaires	78	0	78	16,5%
Vol	309	0	309	65,5%
TOTAL	450	22	472	100,0%

Source : DESPS

CONCLUSION

Les efforts consentis durant les 5 dernières années dans le secteur de la justice, commence à améliorer les conditions de travail des acteurs de la justice. Cependant la situation reste déficitaire. Les moyens humains et financiers restent insuffisants pour répondre aux exigences de la demande sociale. Au niveau des MAC et Camps pénaux, c'est le surpeuplement des structures, ce qui traduit une insuffisance des lieux de détention.